

CODE DE VIE ÉDUCATIF 2023-2024

« Le code de conduite éducatif traduit les valeurs de l'école et valorise la bonne conduite chez l'ensemble des élèves »

GESTES MINEURS ET MAJEURS

À l'école des Bois-et-Marées et au service de garde, nous nous engageons ensemble afin de vivre dans un climat sain et sécuritaire pour tous.

Notre code de vie s'appuie sur nos croyances pédagogiques :

- Nous croyons que chaque personne est unique et que le respect est essentiel à un fonctionnement scolaire harmonieux.
- Nous croyons que pour s'épanouir, l'élève doit évoluer dans un milieu sain et sécuritaire.
- Nous croyons qu'un climat calme qui propose des défis favorise la réussite scolaire.

ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF J'ai le droit ...	COMPOTEMENTS ATTENDUS Je suis responsable lorsque...	COMPOTEMENTS PROSCRITS Donc, j'évite...
AU RESPECT	<ul style="list-style-type: none"> 🚦 Je me respecte et respecte les autres en paroles et en gestes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je me présente propre et avec des vêtements convenables et décents. ▪ Je parle et j'agis avec politesse envers toutes les personnes de l'école. ▪ J'accepte le rappel de tout adulte dans l'école et j'agis en conséquence. ▪ Je règle mes conflits avec les autres de façon positive. 🚦 Je respecte les règles de la classe, de l'école ou du service de garde : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je laisse lecteur de musique, cellulaire ou autres appareils de ce genre à la maison. ▪ Je laisse à la maison gomme, friandises, jouets ou tout autre objet inutile à mon fonctionnement scolaire. <p>* Se référer aux règles de fonctionnement de la classe, de l'école et du service de garde.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✦ De refuser l'intervention d'un adulte ou lui tenir tête. ✦ De tenir des propos irrespectueux. ✦ De porter des vêtements inadéquats pour un milieu scolaire ou porteurs de messages de violence. ✦ De répandre des rumeurs, commérer. ✦ De ridiculiser, dénigrer, faire du chantage, me moquer, menacer, exclure, menacer d'un acte de violence. ✦ De commettre une impolitesse grave. ✦ De briser une réputation ou y nuire. ✦ De provoquer volontairement une désorganisation de la classe. ✦ D'endommager volontairement les biens personnels. ✦ D'agresser physiquement, voler, fuguer. ✦ De consommer des drogues ou de l'alcool. ✦ D'envoyer un message préjudiciable y compris dans le cyberspace. <p>Tout autre comportement inacceptable portant atteinte au respect, à la sécurité, au climat et à un environnement propice aux apprentissages.</p>
D'ÊTRE EN SÉCURITÉ	<ul style="list-style-type: none"> 🚦 Partout en tout temps, j'agis de façon sécuritaire: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Je marche et je garde le silence dans mes déplacements et parle à voix basse aux casiers. ▪ Je m'assure de poser des gestes sécuritaires. ▪ Je demeure à l'intérieur des limites de la cour durant les heures de classe. ▪ Je joue, j'agis en toute sécurité dans les jeux et je respecte les règles du jeu. 	<p>Tout geste et échange proscrit, qu'il soit commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école, lorsqu'il a un impact sur le fonctionnement à l'école y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire, sera sanctionné selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école. »</p>
À UN CLIMAT ET UN ENVIRONNEMENT PROPICE AUX APPRENTISSAGES	<ul style="list-style-type: none"> 🚦 Je respecte les heures de surveillance et j'arrive à l'heure à mes cours. 🚦 Je prends soin de mon environnement et de tout matériel mis à ma disposition ainsi que de celui des autres. 🚦 Je laisse les lieux propres partout où je passe. 🚦 Je protège les aménagements intérieurs et extérieurs. 🚦 Je fais le travail tel que demandé. 	<p>Tout autre acte qui pourrait constituer des comportements d'intimidation ou de violence.</p>

Approuvé par les membres du conseil d'établissement le 7 février 2023

DÉMARCHE D'APPLICATION DU CODE DE VIE ÉDUCATIF

La collaboration et l'intervention des parents sont essentielles pour aider le jeune à comprendre l'impact de ses actions et éviter que la situation ne se dégrade.

DÉFINITION DE LA VIOLENCE (LIP art.13)

«Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.»



DÉFINITION DE L'INTIMIDATION (LIP art.13)

«Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser».

UN GESTE MINEUR	LES MESURES DE SOUTIEN D'ENCADREMENT ET SANCTIONS DISCIPLINAIRES	
<p>UN GESTE MINEUR, c'est un comportement et/ou une parole...</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ qui agace ; ⇒ qui provoque de l'agitation ; ⇒ qui provoque un retard dans le fonctionnement de la classe et/ou des apprentissages ; ⇒ qui est non sécuritaire : pour m'amuser ou pour faire semblant. 	<p>Avertissement verbal et rappel du code de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Avertissement écrit par le biais d'une fiche, d'un billet d'information ou de l'agenda. ◆ Réflexion écrite. ◆ Rencontre individualisée. ◆ Participation à une activité de réparation. ◆ Participation à des activités d'enseignement des habiletés sociales. <p>Toute autre mesure de soutien ou d'encadrement pertinente selon la situation.</p>	
UN GESTE MAJEUR	LES ÉTAPES DE L'INTERVENTION	LES MESURES DE SOUTIEN D'ENCADREMENT ET SANCTIONS DISCIPLINAIRES
<p>«Lors d'un manquement majeur, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction de l'école. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de l'intérêt de l'élève.»</p>		
<p>UN GESTE MAJEUR, c'est un comportement et/ou une parole...</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ qui agresse ; ⇒ qui provoque des situations de crise ou qui a un effet de désorganisation dans la classe et/ou dans l'école ; ⇒ qui provoque des sentiments de détresse; ⇒ qui compromet la sécurité physique et psychologique ; ⇒ un agir mineur répété ayant un effet négatif pour l'élève ou les autres. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Exiger l'arrêt</u> du comportement en personnalisant l'intervention. 2. <u>Nommer</u> le comportement. Mettre un nom sur le type de comportement observé et nommer l'impact possible d'un tel acte. 3. <u>Orienter</u> vers les comportements attendus. 4. <u>Évaluer</u> la situation et prendre les informations nécessaires. 5. <u>Régler</u> la situation afin d'apporter un soutien aux personnes concernées. 6. <u>Faire un suivi</u> afin de s'assurer que l'incident ne se répétera pas, et de déterminer si le mode de règlement a donné les résultats escomptés 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Arrêt d'agir. ◆ Retrait. ◆ Appel téléphonique aux parents. ◆ Rencontre avec la direction accompagnée des parents. ◆ Réparation. ◆ Suspension interne ou externe. ◆ Réflexion. ◆ Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol. ◆ Déplacement supervisé. ◆ Plan d'action. ◆ Plan d'intervention. ◆ Références aux ressources professionnelles de l'école ou de la communauté. ◆ Signalement à la DPJ. ◆ Signalement à la Sûreté du Québec. <p>Toute autre mesure disciplinaire pertinente selon la situation.</p> <p>Selon l'article 96,27, LIP :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Transfert d'école. ◆ Demande d'expulsion de la commission scolaire.

Notre engagement



À l'école des Bois-et-Marées et aux utilisateurs du service de garde, nous nous engageons ensemble afin de vivre dans un milieu **sain** et **sécuritaire** pour **tous**.

- ◆ Nos règles de vie se présentent sous la forme de «droits » et de «responsabilités».
- ◆ L'élève a des droits, mais il a aussi des responsabilités. Les uns ne vont pas sans les autres.
- ◆ **Un droit**, c'est ce à quoi l'élève peut s'attendre de l'école. Il sera respecté comme personne.
- ◆ **Une responsabilité**, c'est ce à quoi l'école peut s'attendre de l'élève. Il respectera les autres et le code de vie de l'école.

Les bons comportements s'enseignent et s'apprennent.

Nous nous engageons à agir afin que la situation se règle adéquatement.

Je m'engage à respecter le fonctionnement et les règles de vie de l'école et du service de garde afin d'être moi-même respecté en gestes et en paroles par les pairs et les intervenants de l'école.


 Signature de l'élève : _____

 Date : _____



Nous nous engageons à respecter le fonctionnement de l'école et du service de garde, à soutenir notre enfant dans son développement et de l'encadrer pour assurer le respect des règles de vie de l'école.

 Signature d'un parent ou tuteur : _____

 Date : _____